

Villes de pouvoir, pouvoir des villes : les limites de l'État bourguibien dans la fabrique d'une capitale indépendante

Nader MEDDEB

« Quel fondateur d'empire militaire, religieux, économique ou idéologique n'a pas songé, ne serait-ce qu'un instant à bâtir une ville à sa gloire, et celle de son destin qu'il considère nécessairement fabuleux ? [...] Chaque nouvel État veut « sa » ville, afin de s'affirmer aux yeux du monde entier et de rompre avec le passé, encore plus si celui-ci est colonial » (Paquot, 2010, 7)

Il y a toute une histoire de la symbolique urbaine et architecturale à refaire à la lumière de cette formule de Thierry Paquot utilisée dans l'introduction de son ouvrage *Les faiseurs de villes*. Elle résume, *grosso modo*, l'essentiel de notre présent essai dédié à une page de l'histoire urbaine de la ville de Tunis. Elle nous ramène aussi à un temps où la Tunisie fraîchement indépendante (20 mars 1956) s'est pleinement confiée aux libres choix de son *deus ex machina*, Habib Bourguiba (1903-2000). Président de la République à partir du 25 juillet 1957, Bourguiba avait parié sur la modernisation du pays pour ainsi l'arracher d'un état de crise généralisée, laissée par le pompage débridé de ses ressources par le colonisateur français. Une modernisation qui, selon les propos du chef d'État, devait commencer par les esprits des hommes et des femmes, une fois libérés du carcan de l'ignorance et de l'effacement infligés par l'occupation. Elle n'était point réalisable en dehors d'une rupture totale avec une Tunisie d'antan et un passé jugé archaïque.

Mais, de quel passé s'agit-il ? C'est ici où l'extrait de Thierry Paquot ne semble plus concorder avec le projet modernisateur du nouvel État puisque le passé en question est à placer dans une période antérieure à l'instauration du protectorat (1881-1883), à savoir, l'ère beylicale. Attitude iconoclaste par excellence, elle s'est manifestée dans plusieurs prises de décisions qui vont de la nationalisation des écoles coraniques modernes¹, la réorganisation de l'enseignement de la mosquée Zitouna²,

¹ Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT), Décret du 22/11/1956 : portant nationalisation des écoles coraniques modernes.

² JORT, Décret du 15/03/1956 : (2 *chaabane* 1375), modifiant le décret du 30 mars 1933 (3 *doul hidja* 1351), relatif à la réorganisation de l'enseignement de la grande mosquée "Ez-Zitouna" et de ses annexes.

le dessaisissement massif d'une longue liste d'oulémas de leurs fonctions, etc. pour, en fin de compte, arriver au programme de réaménagement du noyau historique de Tunis³. Réalité certaine, aux yeux de la pensée nationaliste, l'État indépendant et moderne devait se doter d'une capitale à son image. La médina y posait problème de par son inaccessibilité à l'automobile, la tombée en ruine de ses édifices, l'insalubrité de ses rues, mais surtout par l'entassement d'une population de paysans émigrés, souvent sans emploi, dans des habitations converties en *oukalas*. En revanche, la ville européenne, née au seuil même de l'ancienne cité, s'avérait assujettie aux diktats de la modernité grâce à une géométrie régulière assurant fluidité, aération, commodité, bien-être, etc. Conséquemment, dans la continuité des plans d'aménagement conçus par le colonisateur, l'idée était de faire subir à la médina de Tunis le sort de plusieurs villes médiévales de la rive Nord de la Méditerranée. La percée urbaine pour aérer, assainir et reconstruire, telle était la solution préconisée par l'urbanisme de correction. Une solution, qui, depuis son adoption dans les incontournables exemples du Paris haussmannien, du Moscou stalinien, du Berlin nazi, etc., n'a cessé de témoigner de son échec puisque ni salubrité ni circulation fluide ne semblaient avoir été atteintes face à un changement brusque de l'échelle urbaine et d'une hypertrophie démographique, en témoignent entre autres, les écrits de Walter Benjamin (2000, 62) pour un « Paris, capitale du XIX^e siècle ». Mieux encore, la montée d'une conscience patrimoniale et le développement d'une socio-anthropologie urbaine durant tout le XX^e siècle ont montré que derrière les contextes hygiénique et économique se dissimulait une politique de « barricades » (*ibid.*, 64), de répression civile et de glorification du pouvoir par l'effacement abusif du passé. De nos jours, faire de ces percées le champ réflexif d'une contre histoire revient à outrepasser les limites de ces deux premiers contextes pour y dévoiler une leçon sur la gouvernance et la gestion des masses. Une leçon qui, paraît-il, était loin d'être assimilée par les dictatures du XX^e siècle et demeure révélatrice d'un enseignement à plus d'un titre.

Le vieux Tunis était sur le point de subir le même sort, si par malheur le concours de la percée de la Casbah lancé par le président lui-même ne fut abrogé. Cette tentative, pour plusieurs raisons, était condamnée à l'ombre de son propre échec et rares sont les auteurs qui ont essayé de faire une revisite approfondie de ses archives, dont une bonne part a été détruite. Amasser, pour ensuite associer les pièces éparpillées d'un puzzle, nous a permis d'ôter le voile sur l'homme et sur son œuvre. Lue

³ JORT, Arrêté du 08/02/1957 : déterminant dans la médina de Tunis une zone requérant l'établissement d'un programme d'aménagement

selon une conception foucauldienne de la biopolitique, l'histoire d'une percée bourguibienne inaboutie se veut ici une compréhension des couches souterraines dissimulées derrière une décolonisation menées par Habib Bourguiba dans la première décennie de l'indépendance (1956-1966).

De l'histoire d'un concours, les facettes d'un urbanisme d'État

« [...] Il me semble que les habitations de l'ensemble du territoire tunisien, y compris la capitale, notamment, ses vieux quartiers, ses faubourgs, ses souks et toute la ville ancienne ont dépassé de loin le profit de leur propre valeur. Il faut les renouveler selon un programme précis »⁴ (Secrétariat d'État à la communication et à l'information, 1966, 260).

Avant même d'arriver à l'idée du percement, les prémices du programme que claironnait Habib Bourguiba se voyaient clairement dans les dispositions juridiques prises quant aux *habous*⁵ publics et privés et à l'institution chargée de leur gestion ; la *Djemaia* des *habous*. Avec les décrets du 27 septembre 1956⁶ et du 18 juillet 1957⁷, l'unique organisme administratif assurant la survie de la médina était dissout à jamais. Pire encore, le maintien d'une arrivée massive des paysans appauvris par la saisie de leurs terres et les mouvements des *baldia-s* (bourgeois) vers la banlieue et les cités nouvelles, n'avaient pour répercussions qu'une *taudification* accélérée du tissu traditionnel. Ceci sans oublier la fameuse loi 57-59 du 19 novembre 1957 relative à l'indignité nationale⁸. C'était alors la preuve même d'une politique de règlement de comptes infligée aux détenteurs d'une propriété qui, d'une façon ou d'une autre, avaient une relation avec le régime protecteur. Confisqués pour être abandonnés à la seule épreuve du temps, la majorité de ces biens ont fini par être associés à la liste des constructions menacées ruines. En gros, toutes les dispositions prises à l'égard de la pensée traditionaliste allaient à l'encontre des valeurs culturelles et patrimoniales qui, semble-t-il, étaient prises pour des signes de l'archaïsme et de la décadence sociale.

⁴ Traduction de l'auteur (arabe-français).

⁵ Biens de main morte affectés à un usage pieux.

⁶ JORT : Décret du 27/09/1956 : (21 *safar* 1376), portant suppression des organes d'administration et de contrôle de la *djemaia des habous*, et organisant sa mise en liquidation.

⁷ JORT : Décret du 18/07/1957 : portant abolition du régime des *habous*, Loi no 60-25 du 30/11/1960 : portant modification de l'article 10 du décret du 18 juillet 1957, relatif à la dissolution des *habous*.

⁸ Article premier : « Est coupable d'indignité nationale et frappé de la peine criminelle [...], tout Tunisien qui avant le 31 juillet 1954, aura sciemment apporté une aide directe ou indirecte des autorités du protectorat » (JORT, Loi 57-59 du 19/11/1957).

Les premières initiatives de cette politique furent dissimulées derrière les stratégies reconstructives de l'administration nationale et à travers le concours à l'étude. En effet, en 1957, l'architecte Michel Kosmin⁹ avait proposé un plan d'aménagement de Tunis pour une éventuelle définition des extensions de l'habitat, du tracé des voiries et de l'emplacement du nouveau centre administratif (fig. 01). Comme son précédent de 1948 de l'architecte Deloge, le plan Kosmin prévoyait une percée est-ouest coupant la médina en deux parties par un boulevard de 45 m de large et limité de chaque côté par des immeubles à vocation résidentielle, agencés selon des bandes de 20 m de profondeur (fig. 02). Le plan fut ensuite confié pour étude et approbation¹⁰ à l'architecte Olivier Clément Cacoub, Grand prix de Rome et architecte-conseiller du président. Un plan schématique illustrant ses solutions fut d'ailleurs publié dans le numéro 80 (1958) de la revue *Architecture d'Aujourd'hui*.

Fig. 01 : Plan de circulation de la ville de Tunis (1957)



Source : Centre d'archives d'architecture du XXe siècle.
Fonds Bernard ZEHRFUSS (1911-1996), 358 AA - Boite 15 - Échelle
originale du document : 1/5000

⁹ Auteur de *La ville linéaire* (1952), Michel Kosmin qui fut chef de la Section d'urbanisme de la délégation régionale de Bizerte du Commissariat à la Reconstruction et au Logement de Tunisie, avait développé dans cet ouvrage ses visions urbaines et les stratégies à suivre dans l'aménagement des villes. Dans sa définition de ce qu'est un plan national, il semble condamner l'idée machiniste promue par les modernes dans la planification des villes techniques, qualifiant ses répercussions de monstrueuses. Par contre, la solution de plan qu'il fournit pour le cas de Tunis en 1957 semble peu aller de pair avec sa théorie.

¹⁰ JORT, Décret n° 57-165 du 03/12/1957 : approuvant le plan d'aménagement d'une percée entre *Bab-Behar* et la place du gouvernement à Tunis.

Fig. 02 : Plan de de la percée (1957)



Source : ANT / Ref. Arch. Série M, S/série M5, Carton 11, Dossier 13-
Une copie se trouve au Centre d'archives d'architecture du XXe siècle,
Fonds Bernard ZEHRFUSS (1911-1996), 358 AA –
Boîte 15 – Échelle originale du document : 1/500

Architecte : Michel Kosmin – Coloriage et nomenclature faits pour
étude par l'auteur

1-Avenue de France, 2-Bab-El-Baher (porte de la mer dite aussi porte
de France), 3-Place de la Victoire (avant de la bourse), 4- École des
frères, 5- Sœurs du bon secours, 6- Pensionnat St-Joseph, 7- Mosquée
de Sidi Ben Arous, 8- Ministère des travaux publics, 9- Dar El Bey, 10-
Ministère des finances, 11- Place de la Kasbah.

Faisant fi des obstacles techniques, financiers et sociaux qui avaient empêché les anciennes versions de ce plan¹¹ de voir le jour, le président Habib Bourguiba avait décidé, en 1959, de réaliser cette percée conformément à la proposition de son architecte-conseil. Selon ses mots, il fallait ordonner le désordre par la rectitude des rues, les grandes perspectives et l'aménagement urbain digne d'un siège de pouvoir, il indiqua avec précision à ses collaborateurs ce qu'il voulait voir réalisé. Conscient, tout de même, de l'envergure d'une éventuelle intervention sur un tissu fragile où presque un tiers de la population (52 000 habitants) devait être délocalisé et relogé, il eut recours aux services de l'Union internationale des architectes (UIA) et au Secrétariat d'État aux travaux publics et à l'habitat (SETPH) pour le lancement d'un « concours international ouvert pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis ». C'est ainsi que le chef du Service des bâtiments et de

¹¹ De V. Valensi (1920) à Olivier-Clément Cacoub (1958), en passant par Chevaux & Eloy (1933), B. Zehrfuss (1945), Deloge (1948) et Michel Kosmin (1957), il y a eu au total six propositions de plans/réflexions pour le réaménagement de Tunis. Aucun d'eux n'a pu être réalisé pour plusieurs raisons dont financières, techniques et sociales.

l'urbanisme Abdelaziz Zenaïdi, rendit visite au secrétaire général de l'UIA, Pierre Vago, pour lui demander conseil :

« [...] Habib Bourguiba, alors maître incontesté de la Tunisie, s'était mis en tête de prolonger la principale artère de la ville européenne, à travers la médina. C'était une idée que tout le monde déplorait et craignait, sans avoir assez d'arguments – et de courage – à opposer au patron. J'étais tout à fait d'accord pour considérer que, à tous égards et à tout point de vue, le percement de la ville historique construite sur une colline entre les deux dépressions – le lac de Tunis et la zone marécageuse de *Sedjoui* –, était une lourde erreur et ne résoudrait aucun des sérieux problèmes que posaient l'aménagement et le développement de la capitale du nouvel État » (Vago, 2000, 350)

En dépit de son absurdité, le concours à tout de même été lancé en 1960, non pas uniquement pour fournir « une réponse ayant un poids suffisant à la volonté du président », pour reprendre l'expression de Pierre Vago, mais aussi pour le convaincre, via les résultats d'une réflexion étendue à une échelle internationale, de la réalité de son projet. Réellement, le concours n'avait ni règlement ni programme. Seulement cinq points étaient définis pudiquement pour ainsi laisser libre cours à la créativité des participants afin qu'ils façonnent à leur aise la nouvelle artère du pouvoir. Des cinq points, deux étaient dédiés à la vénération nationaliste et à la programmation de la présidence de la république.

Le 17 décembre 1960, 54 projets furent soumis à l'approbation d'un jury composé de six personnes. Olivier-Clément Cacoub et Michel Kosmin y assistèrent en qualité de conseillers du président du jury. Prévoyant d'avance l'insuffisance des solutions proposées tant l'idée de la percée était inconcevable, le jury ne décerna finalement pas de premier prix, jugeant par-là la majorité des propositions pertinentes, mais ne résolvant pas l'essentiel problème soulevé par l'énoncé du concours. Finalement, des prix *ex æquo* furent décernés à des équipes bulgare, polonaise et turque et un rapport concluant fut rédigé, taxant d'inopportune une telle intervention massive sur la médina – autrement dit, déclarant avec douceur l'échec du concours.

Quelle fut la réaction de Habib Bourguiba ? À maintes reprises, Pierre Vago a insisté dans ses mémoires sur la crainte qui envahissait Ahmed Noureddine et Abdelaziz Zneïdi, censés informer le président du résultat final. C'est ainsi que, pour éviter « une colère prévisible », Pierre Vago proposa de s'en charger. Quelques minutes séparaient ce moment confus de la visite attendue du président... Une arrivée solennelle digne d'un chef d'État (fig. 03) suivie par un tour de projets (fig. 04) finalement ponctué par un exposé explicatif/justificatif de la réalité du projet :

« [...] J'attirai son attention sur le bon sens qui avait conduit ses ancêtres à construire la ville sur les flancs bien exposés des collines, alors que les colonisateurs s'étaient installés sur des terrains plats et humides. Le tracé géométrique des rues était l'œuvre de quelques sous-officiers peu soucieux des conditions climatiques ; c'était bien dommage d'avoir voulu faire d'une artère qui s'arrêtait à une des anciennes portes de la ville, une sorte de symbole en la rebaptisant avenue Bourguiba [...]. J'ajoutai ensuite que ce n'est pas là que devrait être construit le cœur de la Tunisie du XXI^e siècle, mais sur les hauteurs qui, contournant la ville du XIX^e et du XX^e, rejoignent la mer, au-delà de Gammarth. Tunis se trouvait à la rencontre de deux axes : celui qui reliait l'Europe à l'Afrique, celui qui reliait le Maghreb au Machrek. Cette situation stratégique était le symbole du rôle historique de la Tunisie nouvelle.

Placé sur ce plan, l'exposé enthousiasma Bourguiba. Aussitôt, abandonnant la malheureuse idée fixe de la percée, il voyait déjà SON TUNIS alliant passé et avenir, tradition et modernité [...] » (Vago, *op.cit.*, 351-352).

Ce témoignage précieux de Pierre Vago nous éclaire sur la position des conseillers tunisiens ; si ces derniers n'avaient pas réfléchi à une telle solution avant de s'investir dans un concours qui, certainement, avait dû coûter cher à la caisse nationale dans un temps où il fallait prêter l'oreille à des alertes beaucoup plus urgentes, c'était certainement, dans la crainte de contrecarrer les aspirations du maître, et ce manque de transparence justifiait la relation fourbe entre le président et le conseil expert.

Fig. 03 : Visite du président - 1



Source : Archives UIA, Boite I/8
Arrivée d'Habib Bourguiba pour l'inauguration
de l'exposition des travaux du concours.

Fig. 04 : Visite du président - 2



Source : Archives UIA, Boite I/8
Pierre Vago expliquant au président Bourguiba l'une des solutions
proposées dans la cadre du concours de la percée.
(Projet lauréat de l'équipe Luben Tonev : vue de l'avenue)

Les 28 et 29 mars 1961, un colloque international fut organisé autour du concours, ses résultats et les possibilités d'un aménagement de la capitale. Y participèrent plusieurs noms de l'architecture et de l'urbanisme, l'opinion y était déchirée entre les « traditionalistes » qui voyaient dans l'atteinte à la médina une perte irréversible d'une portion de la mémoire collective, contrairement aux modernistes, adeptes de *la tabula rasa*, qui insistaient fort sur l'idée d'abattre à ras de terre ce qu'ils qualifiaient d'archaïsme urbain.

Somme toute, l'expérience du concours et du colloque afférant ne semblaient pas mettre un terme au plan destructeur mené par les autorités nationales. Au cours des années soixante et en dépit de la résistance civile dont l'avortement avait nécessité l'intervention des forces de l'armée, une percée latérale dite de Sidi El-Béchr¹², fut exécutée. À voir son état actuel, on ne peut qu'aller dans le sens des propos de Jalel Abdelkafi (1989) sur l'inutilité de cette dernière. Ceci, sans oublier de mentionner la déplorable intervention dite de *Bab-Souika* que Habib Bourguiba n'avait pas hésité à signer par un bas-relief

¹² JORT, arrêté du 19/12/1961 : déclarant d'utilité publique, l'acquisition par la commune de Tunis, d'immeubles nécessaires à l'aménagement de la rue "Sidi-El-Béchr".

significatif malgré son aspect fruste (fig. 05). Finalement, tout ce qu'il n'avait pu faire dans la médina de Tunis, il l'avait fait subir, en parallèle, à la médina de sa ville natale : Monastir. Percée¹³ et totalement défigurée, il n'en reste qu'un paysage artificiel folklorisé que surplombe le mausolée du leader. Cette construction prestige qui, selon l'une des lettres ouvertes du ministre exilé, Mohamed Mzali (1987, 117), avait « enterré des dizaines de milliards de centimes » en voyages d'inspirations faits par l'architecte conseil Olivier-Clément Cacoub auprès des monuments funéraires les plus célèbres du monde (Belkhodja, 1998, 23). En édifiant sa tombe monumentale où furent regroupés les sépultures des membres de sa famille (sauf celle de sa seconde épouse Wassila parce qu'elle était divorcée), Habib Bourguiba qui voulait rompre avec la tradition de la monarchie, se trouvait lui-même en train de reprendre une version beaucoup plus « hâbleuse » que *Tourbet el-Bey* à la médina de Tunis.

Fig. 05 : Appropriation iconique



Source : Photo de l'auteur – décembre 2011

Bas-relief décorant l'entrée d'un tunnel aménagé dans le cadre de l'intervention de Bab-Souika : au milieu, Bourguiba, à ses côtés, ses deux œuvres (la femme libre, clé de l'avenir et le Parti unique le PSD issu du Néo-Destour qu'il a fondé en 1934)

Un dévoilement meilleur des coulisses de ces remaniements se voit moins brumeux dans l'étude de la réappropriation spatiale et la revisite de la monumentalité de l'avenue Habib Bourguiba au lendemain de l'indépendance.

¹³ JORT, Décret n° 59-29 du 29/01/1959 : portant expropriation pour cause d'utilité publique, d'un immeuble bâti à Monastir, en vue de la réalisation d'une percée dans la médina de Monastir.

Leçon(s) tirée(s) : sur la symbolique spatiale, le voilement de l'espace public et le rôle du conseil expert

Pour mener une réflexion sur le phénomène de la percée comme volonté de certains leaders à s'approprier un fragment symbolique de l'espace urbain, nous avons eu recours, entre autres, aux travaux de Michel Foucault sur le pouvoir dans sa relation à l'espace.

En 1977, dans un entretien avec Paul Rabinow, Michel Foucault exposait les prémices de ce qu'il allait bientôt appeler la biopolitique et la gouvernementalité. Ralliant espace, savoir et pouvoir, il arborait, dans une lecture historico-analytique, l'évolution de la ville – ou plutôt de l'État – dans son rapport avec la gouvernance. Dans une nouvelle relation à la ville, plus seulement considérée comme un territoire à gérer, le biopouvoir est cette capacité à décider de la vie des gens en usant de la trilogie espace/savoir/pouvoir. Cela va de soi, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, « l'État est semblable à une grande ville ; la capitale en figure la grande place, et les routes en sont les rues. Un État sera bien organisé à partir du moment où un système de police aussi strict et efficace que celui qui s'applique aux villes s'étendra à tout le territoire. [...] Une police qui réussirait à pénétrer, à stimuler, à réglementer et à rendre quasi automatiques tous les mécanismes de la société » (Foucault, 1994, 272). C'est au cours du XIX^e siècle qu'une nouvelle donnée vint s'ajouter à la notion de territoire, une réalité complexe et indépendante qui exigeait qu'on lui accorde un champ réflexif à part entière, « cette réalité nouvelle est la société ». Bien évidemment, il y eut à la lumière de cette nouvelle composante une revisite de la technique et de son utilité dans la gestion des paramètres variables de la société. La planification des villes fut tributaire de cette notion, alors qu'elle n'était plus l'apanage des architectes et des urbanistes. Elle fut confiée aux ingénieurs et aux techniciens du territoire, de la communication et de la vitesse.

La ville européenne de Tunis fut assujettie à cette règle. Construite par des ingénieurs, le premier jet y était l'érection de la résidence de France en Tunisie au bord du futur emplacement de l'avenue de la marine, rebaptisée Jules ferry durant l'occupation et Habib Bourguiba au lendemain de l'indépendance. Avec la cathédrale Saint-Vincent-de-Paul-Sainte-Olive construite en 1882 juste en face de la Résidence, deux symboles du nouveau pouvoir politique instaurèrent le visage de la puissance coloniale. La cathédrale annonçait, en outre, l'imposition du christianisme une seconde fois en Afrique du Nord (Guidice, 2011, 25). La portée signifiante de l'avenue fut renforcée, plus tard, par l'érection des statues de Jules Ferry (ANT, [1899] ; *La dépêche tunisienne*, du 1^{er} mars 1899) dans l'intersection de l'avenue de la marine et l'avenue

Gambetta (actuelle Avenue Mohamed V) et celle du Cardinal Lavignerie (ANT, [1925] ; *La dépêche tunisienne*, du 24 août 1897) à la place de la bourse (actuelle place de la victoire).

Peut-être que cet aperçu historique était en mesure d'élucider les raisons derrière la volonté incessante de Habib Bourguiba de se réapproprier l'espace de cette avenue – à donner aussi un réel justificatif de la percée – ? Si nous partons du principe que le projet de la percée ne résolvait, en aucun cas, les problèmes de la médina, que Habib Bourguiba savait d'avance qu'il allait générer des difficultés beaucoup plus sérieuses¹⁴, la confirmation de l'opinion de Hassib Ben Ammar (ministre de la Défense nationale 12 juin 1970 - 29 octobre 1971) nous semble logique au sujet d'un chef d'État, premier urbaniste de la Tunisie, et d'une grande avenue embellie sur toute sa longueur par les statues et les monuments représentatifs du pouvoir d'un seul (Abdelkafi, 1989, 122).

Habib Bourguiba ne tarda pas à faire enlever la statue de Jules Ferry (18 octobre 1956) pour mettre la sienne à cheval dans une posture et un habillement, eux aussi, très significatifs (Kerrou, 2008) (fig. 06). Le 8 mai 1956, la statue du Cardinal fut déboulonnée et placée dans le jardin du scolasticat des Pères blancs avant d'être découpée en morceaux. « L'avenue Jules Ferry devint l'avenue Habib Bourguiba, le nom de l'artisan du protectorat cédant la place au nom de celui qui y avait mis fin » (Sebag, 1998, 626). Le bâtiment de la sécurité publique du protectorat était devenu son ministère de l'Intérieur, cette institution dictatoriale que dénonçaient tous les opposants du régime. La Casbah fut partiellement détruite pour céder la place au siège du parti unique, le Parti Socialiste Destourien (PSD). Il va sans dire que l'avenue Habib Bourguiba était *a fortiori* la vitrine du pouvoir, le Président voulait y trouver sa place comme le vainqueur des deux anciens pouvoirs ; celui des Beys (la Casbah) et celui des Français (La Résidence), mais aussi au pouvoir citoyen en tant que *Zaïm el-omma* (Leader de la nation).

Cette revisite de la monumentalité et de la toponymie de l'avenue nous ramène à ce que nous avons taxé de voilement de l'espace public. S'y afficher à outrance à travers les statues, les posters géants, les institutions sécuritaires est en effet un voile trompeur de l'opinion publique. Sachant que cette avenue est l'un des rares endroits où le Tunisien vient célébrer la rencontre et la flânerie, les autorités l'ont tenu sous contrôle psychologique en dotant ses perspectives par des icônes

¹⁴ Dans une discussion privée avec Habib Bourguiba, Pierre Vago était étonnamment surpris de la culture architecturale du Président et de sa parfaite conscience de l'envergure de son projet, comme lui paraissait nette une certaine « haine » de l'antécédent culturel beylical.

renvoyant au pouvoir. À titre d'exemple, la présence du ministère de l'Intérieur au cœur même de cette avenue (fig. 06), nous renvoie à la figure du panoptique que développe Michel Foucault (1975) dans « Surveiller et punir ». Cette prison de Bentham, où le pouvoir contrôleur occupe le centre de l'espace, était conçue pour « induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir » (Foucault, 1994, 202). La visibilité y devient donc un piège. Le ministère de l'Intérieur et son staff de policiers ont fait de l'espace public un simple lieu de passage dépourvu de toute forme d'expression civile, une réelle hétérotopie¹⁵ où se chevauchent les empreintes chimériques de la dictature de l'homme. Le citoyen n'y est pas interdit de s'afficher, mais seulement comme consommateur d'un café qui doit faire continuellement attention à ses mots, sous peine d'être épié par l'un des sbires se repliant dans la foule. Enfin, à vouloir décoloniser et moderniser la capitale moyennant une ville technique, la gouvernance bourguibienne a fait du domaine public une entité abstraite où se lit une sémiologie, à la fois astucieuse et rusée, de la ville.

Fig. 06 : Statut du Zaïm



Après avoir remplacé celle de Jules Ferry durant toute la période du règne bourguibien, la statue de Bourguiba est déboulonnée, une fois Ben Ali au pouvoir, pour être condamnée à l'isolement dans un rond-point de La Goulette.

Source : Photo de l'auteur – décembre 2011

¹⁵ Le terme est emprunté à Michel Foucault (1994, 752) de son article « Des espaces autres » écrit pour la première fois en Tunisie en 1967 suite à sa conférence au Cercle d'Études Architecturales (14 mars 1967). L'auteur n'autorisa la publication de son texte qu'au printemps 1984.

Finalement, nous attirons l'attention sur le rôle du conseil expert dans la prise de décisions. Il serait injuste de tout renvoyer à la seule responsabilité du Président : faut-il songer à un corps d'intellectuels à qui incombe la prévention du déraillement ? À commencer par l'UIA, en passant par les ministres impliqués dans cette affaire, pour arriver à l'architecte-conseil Olivier-Clément Cacoub, tous sont responsables d'une défiguration des réalités et de la confiance dont jouissait la présidence.

Pierre Vago a fait du ton moqueur et critique de ses mémoires une façon de camoufler sa part de l'erreur, pourtant il n'hésite pas à mentionner que dès le début que l'UIA déplorait l'idée de la percée et prévoyait son échec. Quant à Olivier-Clément Cacoub, il a su décrocher les plus grands projets de l'État, dont la résidence présidentielle d'été (Palais de marbre à Skanès), puis la résidence présidentielle officielle (le palais de Carthage) terminée en 1965 après un long parcours d'expropriations (Aymone, 2007, 106).

Les ministres enfin, sont ici l'archétype des intellectuels voués aux services de l'État, soit la grave erreur qui peut inhiber la rationalité du savoir. Partageant l'avis de Jean Paul Sartre, les intellectuels, « catalyseurs du savoir », doivent être au service de ce dernier. L'État, à son tour, est au service des intellectuels et du savoir, le cas échéant, on s'expose alors au risque d'une instrumentalisation du savoir au profit du pouvoir.

Conclusion

Ce que nous venons de saisir de l'histoire d'une percée inaboutie et des pensées qui peuvent être tissées aux alentours, ratifie davantage ce que Hélé Béji avait taxé de « désenchantement national » ou encore d'un néo-colonialisme reflété par les figures du seul homme, du seul parti, du seul méandre, etc. Quand la préoccupation majeure du leader, au lieu de se focaliser sur l'avenir de l'État, s'est plutôt tournée vers l'œuvre elle-même, son image aux yeux du monde, son avenir et son immortalité, le régime n'a pu passer au travers du totalitarisme dictatorial. Tel était le fruit d'un narcissisme patriarcal que « le père de la nation » avait veillé jalousement, d'abord, sur sa soigneuse transcription dans les pages de l'histoire nationale, ensuite, sur sa diffusion auprès du large public via l'enseignement, d'où la notion de la fabrique. Partageant l'avis de Victor Hugo (1993, 189) sur la primauté de l'édifice sur le manuscrit, cette histoire avait besoin d'être gravée dans la pierre pour faire de l'espace qui l'englobe, le chantier d'une praxis urbaine guidée dans ses coulisses par une praxis politique. Le mariage des praxis a eu lieu, comme nous le disait Françoise Choay (1970-1971, 10), quand la ville fonctionnait

comme système sémiologique. Lui infliger une conception étrangère de la modernité n'était qu'un prétexte mal saisi par un leadership, soi-disant, avant-gardiste. Menée à pas de géant, cette « modernité à tout prix » tel que l'estimait Michel Camau, est comparable à une recolonisation douce qui a su avoir droit de cité dans l'esprit contemporain des régionalistes, des pro-bourguibistes et des adaptes du modèle indéniable.

Bibliographie

- ABDELKAFI Jalel, 1989, *La médina de Tunis : espace historique*, Paris, CNRS.
- AYMONE Nicolas, 2007, *L'apogée des concours internationaux d'architecture : l'action de l'UIA, 1948-1975*, Paris, Picard.
- BÉJI Hélé, 1982, *Désenchantement national : essai sur la décolonisation*, Paris, François Maspero.
- BALANDIER Georges, 1985, *Le détour : pouvoir et modernité*, Paris, Fayard.
- BELKHODJA Tahar, 1998, *Les trois décennies Bourguiba*, Paris, Arcantères Publisud.
- BOURGUIBA Habib, 1967, *Articles de presse 1929-1934*, Tunis, Centre de Documentation Nationale.
- CHOAY Françoise, 1970-1971, « Remarque à propos de sémiologie urbaine » *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 153, décembre-janvier, 9-10.
- FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT Michel, 1994, *Dits et écrits 1954-1988*, 4 vol., Paris, Gallimard.
- GUIDICE Christophe, 2008, « Mutation et permanence de l'espace tunisois : de la ville coloniale à la ville du XXI^e siècle » in C. Vallat (dir.), *Pérennité urbaine ou la ville par-delà ses métamorphoses*, vol. 1 : *Traces*, Paris, l'Harmattan.
- GUIDICE Christophe, 2011, « Découverte architecturale et urbanistique du Tunis colonial » in J. Hueber, Cl. Piaton (dir.), *Tunis : Architectures 1860-1960*, Tunis, Elyzad.
- HUGO Victor, 1993, *Notre-Dame de Paris*, Paris, Booking international.
- SECRETARIAT D'ÉTAT A LA COMMUNICATION ET A L'INFORMATION, 1966, *Habib Bourguiba : Hayatehou, Jiahadehou* (=Habib Bourguiba : sa vie, son combat), Tunis, Imprimerie Nationale de la République tunisienne, [langue arabe].

KERROU Mohamed, 2008, « Esthétique du paraître et théâtralisation du pouvoir bourguibien » in O. Carlier, R. Nollez-Goldbach (dir.), *Le corps du leader : construction et représentation dans les pays du Sud*, Paris, l'Harmattan

KOSMIN Michel, 1952, *Ville linéaire : aménagement, architecture*, Paris, Vincent, Fréal & C^{ie}.

MZALI Mohamed, 1987, *Lettre ouverte à Habib Bourguiba*, Paris, Alain Moreau.

PAQUOT Thierry (dir.), 2010, *Les faiseurs de villes*, Paris, Infolio.

SEBAG Paul, 1998, *Tunis : histoire d'une ville*, Paris, l'Harmattan.

VAGO Pierre, 2000, *Une vie intense*, Bruxelles, AAM.

WALTER Benjamin, 2000, « Haussmann ou les barricades » in *Œuvres III*, Saint-Amand, Folio.

Documents d'archives

ARCHIVES DE L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES (=UIA), 1960, « Concours international ouvert pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis », Boite I/8, Paris, UIA.

CITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE, INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE, CENTRE D'ARCHIVES D'ARCHITECTURE DU XX^E SIECLE, 1911-1996, « Fonds Bernard ZEHRFUSS (1911-1996) », 358 AA – boîte 15, Paris, IFA.

ARCHIVES NATIONALES DE TUNISIE (=ANT), [1925], « Correspondances et procès-verbaux relatifs à l'exécution de la statue du Cardinal Lavignerie sur la place de la bourse à Tunis », série M5, carton 11, dossier 2, Tunis, ANT.

ANT, [1899], « Notes relatives à l'érection d'un monument à la mémoire de Jules Ferry sur l'avenue de la marine », série M5, carton 11, dossier 5, Tunis, ANT.

ANT, *s.d.*, « Correspondances, procès-verbaux et plans relatifs aux travaux d'aménagement de l'avenue Jules Ferry et la percée entre la place du gouvernement et Bab Bhar à Tunis », série M5, carton 11, dossier 13, Tunis, ANT.

Sources imprimées

Journal *La dépêche tunisienne*

Journal Officiel de la République Tunisienne (=JORT).